

AVIS DE MOTIONS ÉMANANT DES DÉPUTÉS

(Les motions encore à l'étude sont inscrites sous cette rubrique.)

N° 13—*M. Coates*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement la possibilité d'appliquer le rapport rédigé par les quatre premiers ministres des provinces de l'Atlantique et présenté au gouvernement en mars 1969, intitulé «Les éléments fondamentaux d'une politique du transport dans les provinces Atlantiques».

N° 14—*M. Osler*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, il faudrait continuer d'améliorer les rouages parlementaires et qu'à cette fin, les questions suivantes devraient être soumises au comité permanent de la procédure et de l'organisation pour étude et rapport a) l'opportunité de permettre à la Chambre des communes les votes «libres» sur tous les sujets, à tous les stades de l'étude d'un bill et sur tous les programmes fondamentaux du gouvernement, b) l'opportunité d'exiger que l'on présente une motion de confiance ne pouvant faire l'objet d'un débat à la Chambre des communes, lors de la prochaine séance de la Chambre, immédiatement après la défaite du gouvernement par suite de l'adoption de la proposition mentionnée dans la partie a).

N° 15—*M. Allmand*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des initiatives aux Nations Unies en vue d'établir une convention internationale qui permettrait à une agence internationale de secourir les victimes des guerres civiles et autres sérieux conflits qui éclatent dans un état souverain.

N° 16—*M. Caouette*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir un régime de sécurité sociale comprenant: a) la distribution d'un minimum vital à tous ceux qui gagnent moins de \$15,000 par an, selon les normes suivantes et sans condition; célibataires de 18 ans et plus \$1,500, mariés sans enfant \$2,500, chaque enfant \$250 par année et b) le paiement de la pension de la sécurité de la vieillesse au taux de \$200 par mois dès l'âge de 60 ans et de \$150, par mois pour le conjoint de tout âge ce régime de sécurité sociale devrait remplacer avantageusement les cotisations et les paiements de tous les mécanismes de l'assurance-chômage, du bien-être social, des allocations familiales, des pensions du Canada et du Québec, etc.

N° 17—*M. Downey*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prévoir, a) comme condition de la contribution du gouvernement fédéral aux programmes de bien-être et, b) comme modification à la loi sur l'assurance-chômage, que les prestataires acceptent, lorsque la chose est possible, tout emploi convenable n'importe où au Canada, à condition que l'on paie leurs frais de transport et qu'on leur accorde deux semaines de congés payés chez eux, tous les quatre mois.

N° 18—*M^{me} MacInnis*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier le Régime de pensions du Canada afin de créditer le conjoint qui demeure à la maison d'une part des cotisations versées par le conjoint employé et des cotisations versées, par l'employeur au nom du conjoint employé, ou de permettre au conjoint qui demeure à la maison de verser à titre facultatif une cotisation de travailleur à son propre compte et de mettre les prestations à la disposition du conjoint du cotisant que la maladie ou les blessures empêchent de faire suffisamment de versements au Régime de pensions du Canada ou, dans le cas de décès dudit cotisant de mettre ces prestations à la disposition du conjoint survivant.

N° 19—*M. Hopkins*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prolonger au-delà du 30 juin 1972 la désignation du comté de Renfrew comme région pouvant recevoir des subventions spéciales aux termes de la loi sur l'expansion économique régionale.

N° 21 —*M. MacLean*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier, en collaboration avec les provinces, la constitution d'un Institut des études humaines de l'environnement, afin de déterminer, entre autres choses a) le degré de pollution de l'air, du sol, de l'eau et de pollution par le bruit que peut tolérer l'espèce humaine sans conséquences graves pour sa santé physique et mentale b) le genre d'environnement propre à améliorer l'état physique et mental de l'espèce humaine c) le genre de développement national qui procurerait un bon environnement au plus grand nombre possible de Canadiens et d) le minimum de modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la croissance aveugle et généralement non planifiée de nos régions métropolitaines pour mettre à la portée des habitants de ces régions une qualité